



Montreuil, le 14 avril 2011

Hausse de 1,6% de l'IRL : encore un mauvais coup pour les ménages

L'augmentation de l'Indice de référence des loyers pour le 1^{er} trimestre 2011 vient d'être publiée aujourd'hui par l'INSEE : + 1,60% sur un an, soit la plus forte depuis 2009. C'est un mauvais coup de plus pour le pouvoir d'achat des ménages auquel il faut ajouter le taux d'inflation qui atteint des records et la flambée des prix des énergies. Pour la CNL, il est indispensable que le gouvernement prenne des mesures à la hauteur de l'urgence de la situation.

Les mauvaises nouvelles s'enchaînent pour les ménages. Hier, l'INSEE révélait que le taux d'inflation sur un an a atteint 2% en mars, soit la plus forte hausse depuis octobre 2008. Cette augmentation est portée par la flambée des prix des énergies qui ont bondi de 15,3% sur un an, ainsi que par les prix alimentaires. Aujourd'hui, c'est l'IRL qui continue son envolée dramatique.

Pour la Confédération nationale du logement, c'est un nouveau coup dur pour les locataires modestes du secteur privé mais aussi pour ceux du secteur social. En effet, depuis le 1^{er} janvier, la révision des loyers des logements sociaux est limitée à l'augmentation de l'IRL du 3^{ème} trimestre de l'année précédente. Ainsi, si l'indice ne cesse de progresser, les familles vont voir leur charge logement s'alourdir considérablement l'an prochain.

Dans un contexte de crise économique profonde, le gouvernement tente de masquer sa politique anti-sociale en annonçant des mesures telles que le gel du prix du gaz sur un an, des déductions fiscales pour les automobilistes ou encore le « panier des essentiels ». Malgré cela, il ne s'attaque pas concrètement aux problèmes. Au final, toutes ces hausses vont lourdement plomber le pouvoir d'achat des ménages, notamment des plus fragilisés.

Pour la CNL, soulager le pouvoir d'achat des ménages passe impérativement par un gel des loyers dans tous les secteurs locatifs et par un retour à un service public national et décentralisé du logement et de l'habitat.

La CNL demande :

- Le gel des loyers dans tous les secteurs locatifs.
- La revalorisation de 25 % des aides personnelles et la prise en compte dans le calcul de la totalité du coût des charges locatives.
- La construction annuelle de 180 000 logements locatifs véritablement sociaux.
- L'arrêt de toutes les saisies, expulsions, coupures d'eau, de gaz et d'électricité.
- La garantie et l'amélioration du statut d'occupation des locataires.
- La mise en œuvre d'un Service public national et décentralisé du logement et de l'habitat.
- Un véritable service public de l'Énergie.

A propos de la Confédération Nationale du Logement (CNL)

Première organisation nationale d'habitants avec 80 000 familles adhérentes et 782 représentants élus dans les Conseils d'administrations des organismes HLM et EPL, sa mission principale consiste à défendre l'intérêt des locataires et des accédants à la propriété. Elle milite pour un droit au logement pour tous.

Fondée en 1916, la Confédération Nationale du Logement est une association de consommateurs agréée. Elle siège dans toutes les instances concernant le logement et la consommation.

